

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Rapport sur la politique économique extérieure 2005

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Rapport sur la politique économique extérieure 2005, 2006*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 10.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Aussenwirtschaftspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

EFTA Europäische Freihandelsassoziation

AELE Association européenne de libre-échange

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

Durant l'année sous revue, les chambres ont également adopté à l'unanimité l'arrêté fédéral sur l'**Accord de libre-échange conclu entre les Etats de l'AELE et Israël, la Roumanie et la Turquie**. C'est également à l'unanimité que les chambres ont ratifié l'**Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République tunisienne**.¹

Aussenwirtschaftspolitik

Le **rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure 2005** a été examiné par les chambres lors de la session parlementaire de printemps. Si le Conseil des Etats en a pris acte sans en débattre, les choses ont été plus compliquées au Conseil national. A la chambre basse, une minorité verte emmenée par Geri Müller (pe, AG) a proposé de diviser dorénavant ce rapport annuel en deux parties: une première dont le conseil prendrait acte, et une seconde qui consisterait en un catalogue des mesures visant à mettre en oeuvre la stratégie, et dont le parlement débattrait. Cette proposition a toutefois été rejetée par 155 voix contre 5. Sur recommandation de tous les autres groupes parlementaires, qui ont rendu un avis positif sur le rapport, le Conseil national a finalement pris acte de celui-ci.

En ce qui concerne la **loi fédérale relative à la nouvelle réglementation concernant le rapport sur la politique économique extérieure**, elle a été adoptée à l'unanimité au Conseil des Etats. Au Conseil national toutefois, la majorité de la commission a proposé, contre l'avis du Conseil fédéral et du Conseil des Etats, de fixer, dans la loi sur les mesures économiques extérieures, le délai de prescription à sept ans et demi pour les contraventions et à 10 ans pour les délits. La majorité de la commission estimait en effet que les délits devaient être punis plus sévèrement que les contraventions. Par 102 voix contre 66, le plénum a cependant suivi la minorité de la commission, emmenée par le radical Walter Müller (SG), qui proposait, à l'instar de la version du Conseil des Etats, de prévoir un délai de prescription de sept ans dans tous les cas.²

1) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss.; BO CN, 2006, p. 246 ss.

2) FF, 2006, p. 1635 ss.; BO CE, 2006, p. 26 ss.; BO CN, 2006, p. 246 ss.